

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le vendredi 31 mars 2023 à 12h15, à laquelle assistaient la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient absents : le conseiller Mathieu Denis et le conseiller Jean-Michel Noël

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
- 2.1 ouverture de soumission - Pavage partiel du chemin d'accès l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé
- 3 questions du public

RÉS. 23-03-059

**OUVERTURE DE SOUMISSION -
PAVAGE PARTIEL DU CHEMIN D'ACCÈS AU HANGAR
DE L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs pour le projet de pavage d'une partie du chemin d'accès au hangar de l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé, soit :

- Pavage Rimouski;
- Eurovia Québec Construction Inc.;
- Entreprises Mont-Sterling;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission soit :

- Eurovia Québec Construction Inc. au montant de 81 155.60 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue respecte nos critères et est jugée conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le pavage partiel du chemin d'accès au hangar de l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé à Eurovia Québec Inc. pour un montant de 81 155.60 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au financement admissible en vertu de l'Entente de contribution non remboursable M-30 entre la Ville de Gaspé et Développement économique Canada pour 90 % et au surplus non affecté pour 10 %.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

À 12h22, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière